

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
ANNEE 2018**

COMPTE RENDU TECHNIQUE 2018

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le présent document donne une vue globale sur la qualité et le coût du service public de collecte et traitement des eaux usées pour l'année 2018.

SITUATION GENERALE

I- **Présentation**

L'Assainissement (eaux usées) est une compétence qui était déjà exercée par les intercommunalités précédant la fusion induite par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges l'exerce donc de plein droit depuis cette date, sur la totalité des 56 communes du territoire.

Chaque collectivité précédente avait choisi un mode de gestion propre à sa politique, ses contraintes techniques et économiques. Ainsi, nos usagers sont concernés par une gestion :

- En Régie Directe sur 47 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de Communes.
- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'en 2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Une convention de déversement avec le Grand Dijon confie à la Communauté de Communes le traitement des eaux usées des communes de Marsannay la Côte (5 297 habitants) et Perrigny les Dijon (1 488 habitants) sur la station d'épuration de BROCHON.

Le territoire de la Communauté de Communes regroupe **9567 abonnés à l'assainissement gérés en régie directe**.
A cela s'ajoutent Marsannay la Côte (2 267 abonnés) & Perrigny les Dijon (758 abonnés) soit 12 592 abonnés.

La gestion de l'assainissement individuel concerne, outre les fermes éloignées et quelques écarts, les communes d'Argilly, Clémencey, Chevannes, Détain et Bruant, Saint-Nicolas-les-Citeaux, Semezanges, Ternant, Urcy, Villebichot et Villy-le-Moutier.

La gestion de l'assainissement non collectif concerne environ **1 430 usagers en régie directe** (910 sur territoire ex-NSG et 520 sur territoire ex-Gevrey).

Liste des abonnés d'assainissement non collectif / eau potable / assainissement collectif

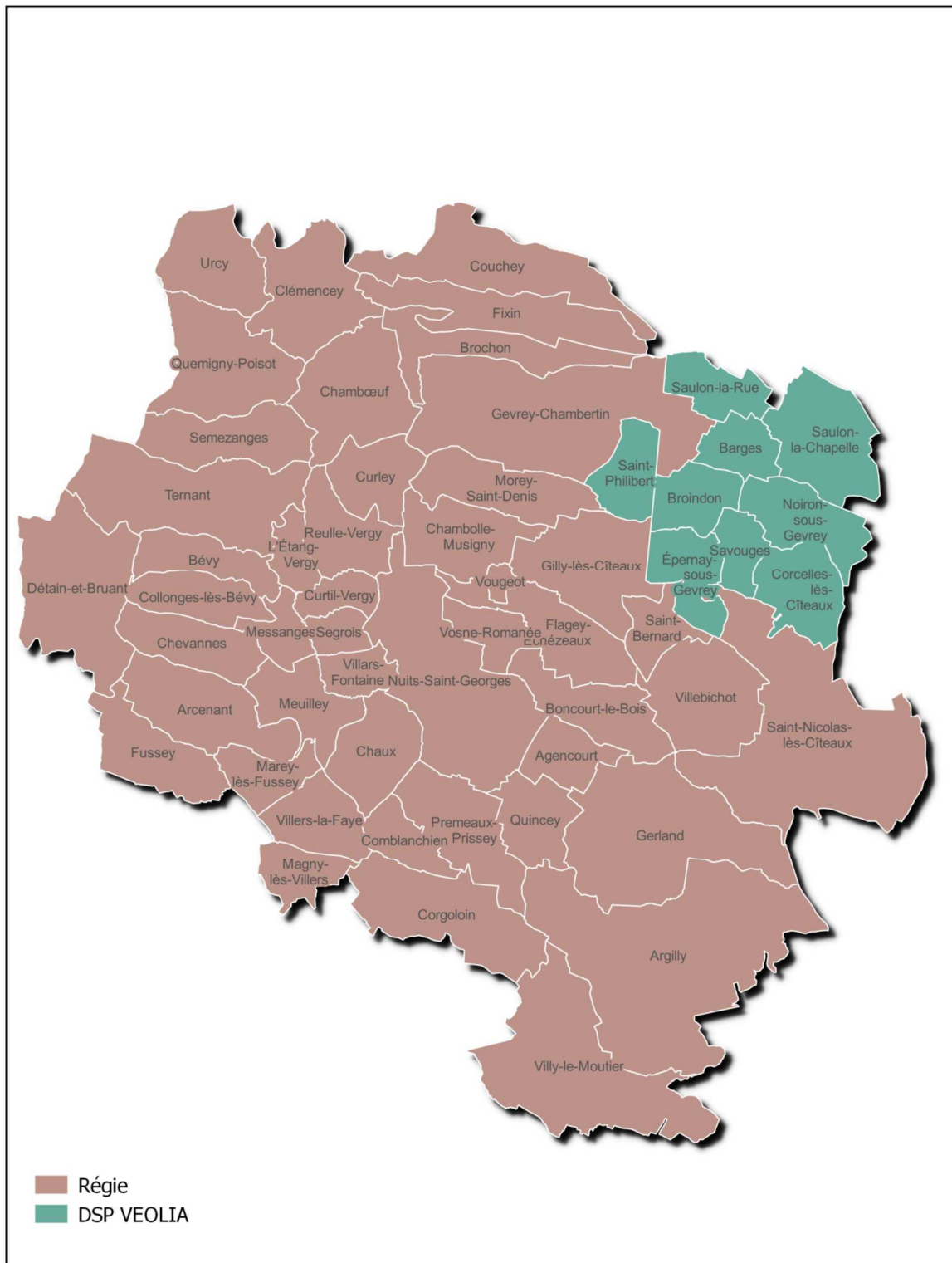
COMMUNES	abonnés ANC	abonnés AEP	abonnés ass
AGENCOURT	0	167	161
ARCENANT	2	257	249
ARGILLY	217	220	0
BONCOURT-LE-BOIS	5	124	118
CHAUX	4	207	199
COMBLANCHIEN	3	314	307
CORGOLOIN	67	495	423
FLAGEY-ECHEZEUX	2	213	205
FUSSEY	2	61	56
GERLAND	9	185	172
GILLY-LES-CITEAUX	4	333	318
MAGNY-LES-VILLERS	2	124	122
MAREY-LES-FUSSEY	0	42	41
MEUILLEY	0	217	213
NUITS SAINT GEORGES	28	2222	2201
PREMEAUX-PRISSEY	3	205	179
QUINCEY	0	200	198
ST-BERNARD	1	175	166
ST-NICOLAS-LES-CITEAUX	172	178	0
VILLARS-FONTAINE	1	68	68
VILLEBICHOT	157	164	0
VILLERS-LA-FAYE	1	212	211
VILLY-LE-MOUTIER	147	152	0
VOSNE-ROMANÉE	4	231	219
VOUGEOT	1	101	95
BEVY	9	84	73
BROCHON	2	344	339
CHAMBOEUF	15	163	146
CHAMBOLLE MUSIGNY	1	187	183
CHEVANNES	97	97	0
CLEMENCEY	59	59	0
COLLONGES LES BEVY	6	52	45
COUCHEY	2	528	527
CURLEY	1	57	54
CURTIL VERGY	5	73	68
DETAIN ET BRUANT	80	82	0
L'ETANG VERGY	9	114	104
FIXIN	6	386	379
GEVREY CHAMBERTIN	12	1079	1060
MESSANGES	6	110	102
MOREY ST DENIS	10	372	359
QUEMIGNY	1	78	76
POISOT	0	24	23
REULLE VERGY	4	86	80
SEGROIS	3	31	28
SEMEZANGES	63	62	0
TERNANT	59	60	0
URCY	73	74	0
MARSANNAY-LA-COTE		2261	2233
PERRIGNY-LES-DIJON		765	748

II- Gestion de l'assainissement

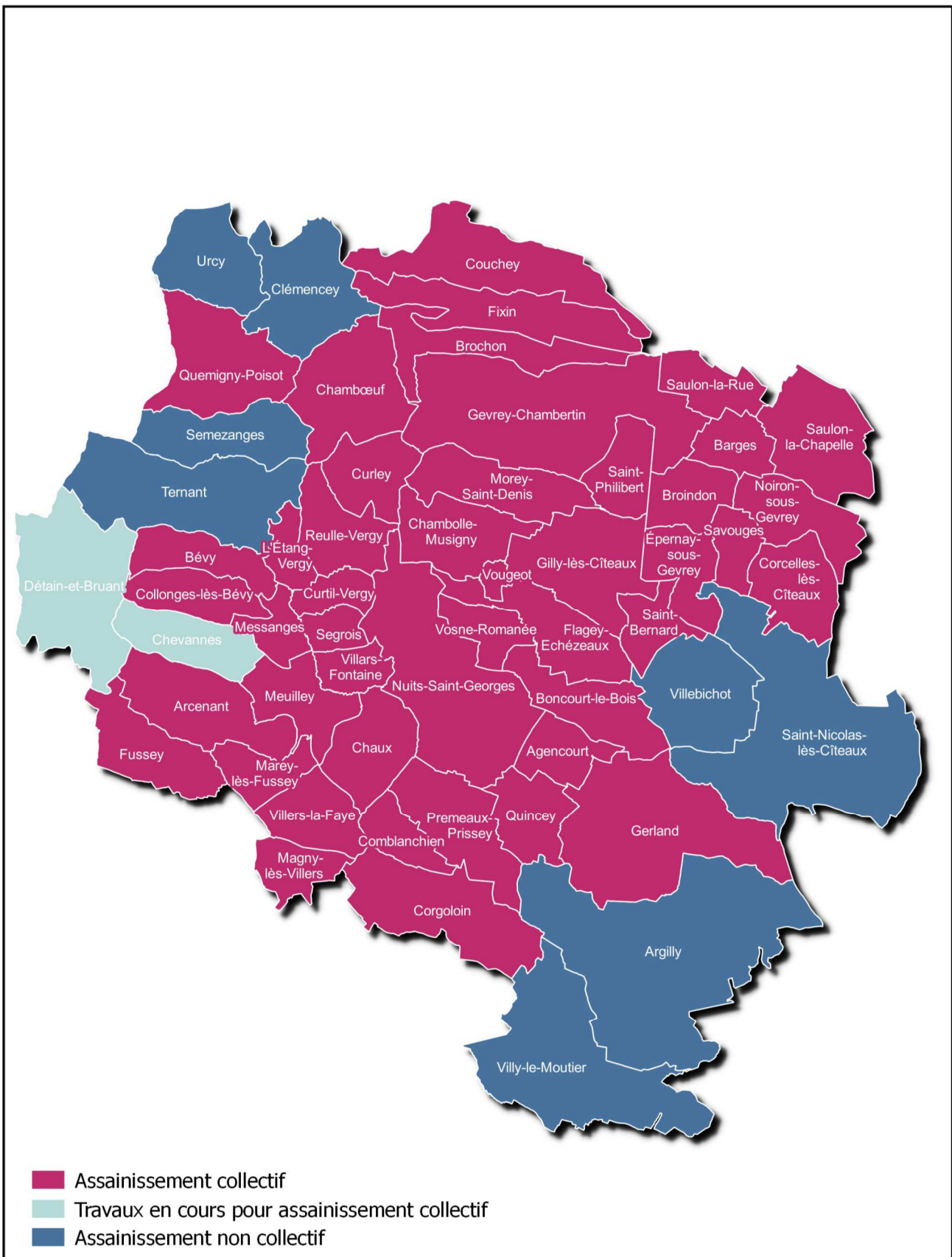
La gestion du service assainissement est assurée par la Communauté de Communes directement sur 47 communes (petits travaux sur réseau, quelques raccordements, exploitation des stations d'épuration, gestion du SPANC).

Les prestations liées à l'entretien du réseau (curages préventifs et curatifs notamment) sont confiées à l'entreprise Suez (marchés publics).

9 communes sont gérées en délégation de service public (Veolia) :



Gestion de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	 1:150 000		



Type d'assainissement sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

1:150 000 0 1000 2000 3000 m
 Sources : CCGCNSG,
 © les contributeurs OpenStreetMap,
 Date d'édition : 24/01/2018



III- Organisation du Service Assainissement

Au sein du Pôle Attractivité, Aménagement et Développement durable du Territoire, la gestion administrative du Service Assainissement de la Direction de l'Environnement est effectuée au :

1 rue Lavoisier
21700 Nuits-Saint-Georges
Tel : 03.80.61.28.49
Fax : 03.80.61.35.19

L'accueil usager est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermé mardi matin et jeudi après-midi).

La continuité du service s'effectue par une permanence 24h/24h (astreinte pour urgences).

DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Descriptif détaillé par secteur d'assainissement des longueurs des réseaux, du nombre de postes de refoulement, du nombre de déversoirs et du type de station d'épuration.

I- Secteur Plaine :

Réseau :

Les communes de Corgoloin, Magny-les-Villers et Villers-la-Faye sont raccordées au réseau d'assainissement du secteur de la Plaine depuis fin 2016.

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
AGENCOURT	2 150	0	100	3	0
COMBLANCHIEN	7 700	0	100	0	0
CORGOLOIN	10 340	0	100	1 avec traitement H2S	0
GERLAND	6 000	0	100	4	0
MAGNY-LES-VILLERS	5 230	0	100	2 dont 1 avec traitement H2S	0
NUITS ST GEORGES	38 000	2	98	2	2
PREMEAUX PRISSEY	8 200	0	100	2 dont 1 avec traitement H2S	0
QUINCEY	6 700	0	100	0	0
VILLERS-LA-FAYE	6 100	0	100	1	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de QUINCEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 28 000 EH (2 000 kg/j de DBO5 et 6 000 m3/j).

La première tranche a été construite en 1973 par MONTENAY. Une deuxième tranche a été réalisée en 1989 par FRANCE ASSAINISSEMENT.

En 2007, une mise aux normes pour l'azote et le phosphore a été réalisée.

En 2008, la plateforme de compostage des boues centrifugées, en mélange avec des déchets verts, a été mise en route.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le Meuzin.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	95%	50 mg(O2)/l
DCO	50 mg (O2)/l	92%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	95%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	84%
Phosphore	1 mg/l	91%

Evolution des volumes entrant et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2018	8 796	821 040	865 703	35	871
2017	2 148	688 853	735 638	51	726,60
2016	8 032	960 231	991 931	93	864,85
2015	2 621	714 151	698 950	37	607,6
2014	6 539	848 453	854 701	35	773,5
2013	8 373	772 439	770 170	48	968,5
2012	28 045	738 520	766 554	71	786,5

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2018 :

Date	ENTREE	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
	m3/j	%	%	%	%	%
2-janv.-2018	2569	98,65	96,70	97,32	91,20	96,05
9-janv.-2018	3807	99,01	97,76	98,66	88,16	95,89
16-janv.-2018	3113	98,86	97,08	98,71	89,94	95,93
23-janv.-2018	4995	98,60	97,65	97,97	85,00	93,90
31-janv.-2018	3716	98,96	97,49	98,56	89,56	96,09
6-févr.-2018	2972	99,17	98,21	98,87		
13-févr.-2018	2537	98,91	95,20	98,72	92,28	96,77
20-févr.-2018	3111	99,07	96,80	98,09		
28-févr.-2018	2437	99,27	98,35	99,35	93,20	96,90
6-mars-2018	3091	98,86	97,90	98,68		
18-mars-2018	5810	99,35	98,76	97,01		
20-mars-2018	4867	98,31	97,26	97,71		
28-mars-2018	5701	97,17	93,57	97,42	85,43	95,63
2-avr.-2018	4885	93,53	93,84	96,31		
10-avr.-2018	3873	96,50	96,46	97,78	87,96	92,30
18-avr.-2018	2689	98,09	97,28	98,94		
24-avr.-2018	2405	96,63	96,74	98,61	92,51	95,99
1-mai-2018	1693	99,36	97,79	98,79		
13-mai-2018	2593	98,94	97,49	97,98		
15-mai-2018	1966	99,31	96,86	99,04	93,70	97,36
21-mai-2018	1395	99,31	97,47	98,83	95,86	97,84
29-mai-2018	2166	99,18	98,16	99,33		
5-juin-2018	2157	98,11	97,23	98,84	92,06	91,29
10-juin-2018	1285	99,08	96,60	98,07		
20-juin-2018	1403	99,42	99,19	99,26	94,41	97,87
25-juin-2018	1259	99,32	98,31	99,29	94,88	95,45
2-juil.-2018	1417	99,59	99,33	99,50	96,46	94,27
8-juil.-2018	883	99,21	98,10	98,81		
17-juil.-2018	1130	98,51	98,00	99,30	93,11	96,65
25-juil.-2018	949	99,49	99,36	99,71		
1-août-2018	835	99,45	97,55	99,43	94,94	98,49
8-août-2018	1544	99,66	98,41	99,38		
12-août-2018	1721	98,99	98,68	98,38	94,76	97,47
21-août-2018	1609	99,29	98,29	99,25		
29-août-2018	1617	99,31	97,88	99,45	95,13	98,37
4-sept.-2018	1811	99,55	98,92	99,60		
10-sept.-2018	1813	99,57	99,29	99,69	96,05	98,40
17-sept.-2018	1703	98,10	97,83	98,60		
26-sept.-2018	1565	99,46	99,15	99,62	95,86	98,93
3-oct.-2018	1555	99,41	98,06	99,24		
8-oct.-2018	1572	99,33	98,70	99,40	95,45	98,68
16-oct.-2018	1311	99,61	98,78	99,39		
23-oct.-2018	1539	99,44	98,75	99,52	95,31	98,42
29-oct.-2018	2883	99,27	96,96	99,19		
6-nov.-2018	1692	99,47	97,96	99,37	94,90	98,28
14-nov.-2018	1800	99,20	98,75	99,54		
18-nov.-2018	1297	99,53	98,88	99,64	95,45	98,89
28-nov.-2018	1858	98,88	97,93	99,50		
5-déc.-2018	2323	99,33	98,01	99,04	92,83	97,79
11-déc.-2018	1558	99,47	97,85	99,30		
17-déc.-2018	1771	99,28	97,86	99,28	94,53	98,03
25-déc.-2018	344	79,36	88,89	94,97		

Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

Opérations prévues sur le secteur :

Travaux réalisés en 2018 :

- Raccordement des communes de Corgoloin, Villers-la-Faye et Magny-les-Villers ; vérification des conformités des nouveaux branchements pour Corgoloin et Magny-les-Villers ;
- Poursuite du programme de travaux de réhabilitation des réseaux sur NSG (rue Legrand et rue des Seuilllets) ;
- Modélisation des réseaux d'assainissement pour évaluer leurs capacités actuelle et future ;

Travaux prévus :

- Poursuite du programme de travaux de réhabilitation des réseaux sur NSG (rue Tribourg et rue de Chaux) ;
- Extensions.

II- Secteur Flagey –Vosne :

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
CHAMBOLLE-MUSIGNY	3 500		100%	1	0
FLAGEY-ECHEZEAUX	6 500		100%	0	0
GILLY-LES-CITEAUX	8 800		100%	1	1
MOREY-SAINT-DENIS	8 000	34%	66%	1 avec traitement H2S	2
SAINT-BERNARD	6 200		100%	3	0
VOSNE-ROMANEE	8 000	42%	58%	0	3
VOUGEOT	3 100	18%	82%	1	1

Station d'épuration :

La station d'épuration de FLAGEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 7 000 EH et 28 500 EH en période de vinification. Elle a été mise en service à l'été 2009.

Le cours d'eau récepteur est la Bornue puis la Vouge.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	96%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	90%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	96%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	85%
Phosphore	1 mg/l	90%

Evolution des volumes entrant et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2018	164 271	599 583	622 926	127	853
2017	36 399	437 560	464 276	80	725,85
2016	168 319	617 604	646 505	155	864,85
2015	38 930	495 779	516 452	63	607,6
2014	120 171	557 062	583 647	119	773,5
2013	156150	668330	702101	150	968,5
2012	114822	528697	557217	114	786,5

Rendements pour 2018 :

Date		MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
		%	%	%	%	%
9-janv.-2018	6,25	67,22	67,57	67,64	71,19	55,55
23-janv.-2018	0	24,20	16,35	12,13		
6-févr.-2018	0,25	88,51	84,03	81,66	79,56	84,76
20-févr.-2018	0	90,13	91,38	92,47		
6-mars-2018	4	95,55	95,66	96,14	82,21	90,83
20-mars-2018	0	14,86	9,47	4,08		
2-avr.-2018	0	93,25	90,39	91,70	82,51	80,34
18-avr.-2018	0	98,23	97,79	98,90		
1-mai-2018	0	98,89	97,75	98,59	88,56	89,96
15-mai-2018	1,25	97,27	96,23	96,89		
29-mai-2018	3,5	80,68	82,47	83,19	84,65	68,02
10-juin-2018	1	87,77	87,82	87,88		
8-juil.-2018	0	98,32	97,82	98,48		
25-juil.-2018	0	98,89	98,51	98,77	89,44	97,14
8-août-2018	3,5	99,09	97,22	98,88		
21-août-2018	0	99,78	98,24	99,09	91,57	97,67
4-sept.-2018	0	99,50	98,66	99,30		
17-sept.-2018	0	98,91	98,50	99,39	92,82	97,41
3-oct.-2018	0	99,80	99,42	99,74		
16-oct.-2018	0	99,19	98,78	99,65	96,07	94,55
29-oct.-2018	9	94,15	94,23	95,04		
14-nov.-2018	0	99,32	98,54	99,23	92,77	97,69
28-nov.-2018	0	96,79	96,14	98,66		
11-déc.-2018	0	99,60	98,60	99,38	92,63	97,88
25-déc.-2018	0	92,68	95,12	97,64		

Conclusion sur le système d'assainissement :

Système de collecte :

Enormément d'eaux claires envoyées vers la station d'épuration de Flagey-Echézeaux du fait des réseaux unitaires sur Vosne-Romanée et Morey-Saint-Denis.

Système de traitement :

La station d'épuration présente un traitement épuratoire conforme à la réglementation.

Par contre, les volumes déversés en tête de station importants liés aux épisodes pluvieux et/ou à la nappe haute présentent un flux de pollution important ne permettant plus de respecter la réglementation.

Les travaux correctifs doivent donc porter sur les réseaux (réseaux unitaires et drainage des sources d'eau).

Opérations prévues sur le secteur d'assainissement :

Travaux réalisés :

- Elimination du déversoir d'orage à Gilly-les-Citeaux
- Réparations ponctuelles réseau route de St Bernard à Gilly-les-Citeaux ;
- Réhabilitation réseau rue Grangier à Gilly-les-Citeaux suite à une casse ;
- Extension à Morey-St-Denis ;
- Réhabilitations ponctuelles de réseau sur les communes de Gilly, Vosne et Flagey (finitions sur 2019).

Travaux prévus :

- Démarrage des travaux de mise en séparatif sur la commune de Vosne Romanée (rue Croix Rameau et rue Grand'Veille puis rue de la Fontaine, place de la Mairie et rue de la Goillotte). Renouvellement des canalisations d'eaux usées sur Gilly (rue Basse et rue des Maizières) et Flagey (sortie village en direction de la STEP) ;
- Préparation des travaux de mise en séparatif rue Ribordot à Morey-St-Denis.

III- Secteur Hautes-Côtes :

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
ARCENANT	9 000	0	100	0	0
BEVY	3 050	0	100	1	0
CHAUX	6 550	23	77	1 Avec traitement H2S	1
COLLONGES LES BEVY	2 560	0	100	1	0
CURTIL VERGY	3 300	0	100	1	0
FUSSEY	1 400	0	100	1 Avec traitement H2S	0
L'ETANG VERGY	2 300	0	100	1	0
MAREY LES FUSSEY	5 600	0	100	0	0
MESSANGES	5 600	0	100	1	0
MEUILLEY	5 100	0	100	0	0
VILLARS FONTAINE	4 500	0	100	0	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de MEUILLEY est de type boues activées en aération prolongée, la filière est complétée par un lit bactérien en période de vendange.

Cette station a été construite en 2005-2006 (constructeur : France Assainissement), mise en route en avril 2006 et inaugurée en octobre 2006.

Capacité nominale : 2 500 EH – 6 000 EH en pointe

Normes de rejets :

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)	RENDEMENT MINIMUM (%)	Nombre de non conformités tolérées
DBO₅ (demande biochimique en oxygène)	15	97	2
DCO (demande chimique en oxygène)	50	96	2
MES (matières en suspension)	20	97	2
NGL (azote globale)	10	90	Moyenne annuelle
Pt (phosphore total)	2	91	Moyenne annuelle

Résultats sur 2018 :

Date	Pluvio	ENTREE	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
		m3/j	%	%	%	%	%
9-janv.-2018	6,25	931	98,63	96,30	96,60	89,37	93,93
31-janv.-2018	9,25	847	99,20	97,04	98,39	90,15	91,39
28-févr.-2018	0	324	99,00	97,33	98,54	95,90	94,33
18-avr.-2018	0	348	98,39	97,68	99,05	96,88	98,25
1-mai-2018	0	349	99,17	98,17	99,17	96,98	98,41
5-juin-2018	8,5	381	97,40	95,30	98,66	95,25	81,97
8-juil.-2018	0	309	86,48	97,14	98,80	96,99	94,35
12-août-2018	11,75	422	83,63	80,02	83,03	81,33	76,28
17-sept.-2018	0	247	97,12	98,17	99,64	96,17	96,34
8-oct.-2018	0	245	99,36	97,98	99,37	96,59	95,32
6-nov.-2018	1	86	98,69	97,08	99,20	96,48	84,58
17-déc.-2018	0,25	266	98,92	96,90	99,02	88,63	98,43

Date	Pluvio	ENTREE	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
		m3/j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
9-janv.-2018	6,25	931	2,000	10,000	3,000	3,000	0,200
31-janv.-2018	9,25	847	2,000	15,000	3,000	5,600	0,600
28-févr.-2018	0	324	3,600	22,000	3,000	3,200	0,500
18-avr.-2018	0	348	7,800	21,000	3,000	3,500	0,200
1-mai-2018	0	349	3,800	17,000	3,000	3,000	0,160
5-juin-2018	8,5	381	7,800	23,000	3,000	3,000	1,300
8-juil.-2018	0	309	27,000	16,000	3,000	3,000	0,500
12-août-2018	11,75	422	55,705	139,199	38,856	16,853	2,290
17-sept.-2018	0	247	14,000	25,000	3,000	3,000	0,300
8-oct.-2018	0	245	3,200	25,000	3,000	3,000	0,500
6-nov.-2018	1	86	3,200	20,000	3,000	3,000	1,400
17-déc.-2018	0,25	266	4,800	23,000	3,000	13,100	0,200

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les tableaux ci-dessus montrent que le traitement épuratoire de la station est correct.

2 non-conformités ont eu lieu sans dépasser les valeurs rédhitoires :

- 8/07/2018 sur les MES

Le dépassement a lieu uniquement sur les MES et pas sur les autres paramètres. Des orages ont eu lieu quelques jours auparavant.

- 12/08/2018 :

Le bilan du 12/08 au 13/08/2018 est non conforme du fait du volume déversé en entrée de STEP. Les équipements ne présentaient aucun défaut ce jour-là. Un orage de 11.8 mm de pluie s'est produit sur environ 40 minutes. Lors d'un orage violent, le flux arrive d'un coup et la station ne peut pas tout prendre.

Ces valeurs ne sont pas conformes mais restent en-dessous des valeurs rédhitoires.

De plus, des analyses ont été effectuées le 13/08 sur le milieu naturel : celles-ci montrent que le milieu a été très peu impacté (très légère hausse du paramètre N).

Opérations prévues sur le secteur d'assainissement :

- Changement des diffuseurs du bassin d'aération de la STEP de Meuilley (décembre 2018)

IV- Secteur de Boncourt-le-Bois :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BONCOURT LE BOIS	2 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

La station d'épuration de Boncourt est un lagunage naturel, à 2 bassins d'une capacité nominale de 200 équ/hab.
Date de mise en service : 1991.

Performances attendues par la réglementation (Niveau D3) :

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)	RENDEMENT MINIMUM (%)
DBO ₅ (demande biochimique en oxygène)		60
NKj (Azote de Kjeldahl en N)		60

Un bilan 24h a été réalisé du 25 au 26 octobre 2018 sur la lagune. Les résultats sont les suivants :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Boncourt le Bois	Sortie station Boncourt le Bois			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	22,1	0,7	27	97%			50%	oui
DCO	45,3	2,7	103	94%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	11,6	0,7	25	90%	35	oui	60%	oui
NGL	2,7	1,4	53,3	48%				
Phosphore total	0,4	0,2	8,7	47%				

Conclusion sur le système de traitement :

Bons résultats sur la pollution carbonée.

Opérations prévues sur le secteur :

Un marché pour une étude de faisabilité concernant l'extension de la capacité épuratoire de la lagune a été lancé fin 2012.

Le bureau d'études retenu est Réalités Environnement. L'étude a été lancée mi-2013 suite à l'obtention des subventions de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général. Les analyses sur l'eau et les milieux ont été réalisées en 2013.

L'Avant-Projet et le dossier Loi sur l'Eau ont été présentés début 2015.

Le Dossier Loi sur l'Eau a été déposé et accepté pour l'extension de la lagune.

Le budget prévoit des travaux d'extension de la lagune à 210 000 € HT. Le montant devrait osciller entre 210 000 € et 307 000 € HT.

Les travaux d'extension de la lagune auront lieu en 2019.

V- Secteur de Brochon :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire	Réseau Séparatif	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
		%	%		
BROCHON	8800	49	51	0	0
COUCHEY	9300	56	44	1	0
FIXIN	9200	70	30	0	1
GEVREY-CHAMBERTIN	25200	58	42	5	1

Les communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-les-Dijon sont également raccordées à la STEP de Brochon. Les réseaux de ces communes sont gérés par Dijon Métropole et son délégataire SUEZ.

Station d'épuration :

Ces communes sont raccordées à la STEP de Brochon.

La station d'épuration de Brochon a une capacité nominale de 30 000 équivalents habitants en période normale et de 38 000 équivalents habitants en période de vendange et vinification

La filière de traitement des eaux est de type boues activées moyenne charge en aération prolongée avec zone d'anoxie et déphosphatation par voie physico-chimique au niveau des bassins d'aération.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement de l'agglomération de Gevrey-Chambertin est le « ruisseau du milieu » considéré comme zone sensible.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	94%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	80%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	92%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	82%
Phosphore	1,25 mg/l	95%

Evolution des volumes entrant et sortant :

Année	Entrant (A3) en m3	Sortant (A4) en m3	Bypass (A5) en m3	Déversoir (A2) en m3
2011	1 253 806	1 265 451	46 318	77 922
2012	1 331 745	1 358 178	64 022	106 035
2013	1 586 318	1 613 014	118 780	163 447
2014	1 427 419	1 400 793	54 314	94 162
2015	1 174 760	1 130 672	25 224	58 121
2016	1 563 955	1 532 252	0	63 017
2017	1 123 192	1 079 703	0	37 173
2018	1 700 267	1 581 883	0	178 504

Rendements du système d'assainissement pour 2018 :

Date	SORTIE	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
	m3/j	%	%	%	%	%
4-janv.-2018	18005	71,39	59,99	63,25	52,12	63,12
10-janv.-2018	6573	96,72	83,89	96,31		
17-janv.-2018	8065	92,90	72,15	86,03	54,23	87,96
24-janv.-2018	13451	44,65	37,08	41,55		
1-févr.-2018	10673	83,88	60,04	65,35	75,39	77,10
7-févr.-2018	6297	97,47	94,03	98,77		
14-févr.-2018	5070	99,15	92,34	98,13	95,55	98,68
21-févr.-2018	5188	98,62	92,07	98,12		
1-mars-2018	4932	98,81	93,99	98,94	96,79	98,88
7-mars-2018	6482	80,75	92,83	98,46		
18-mars-2018	15636	44,73	26,40	17,15		
21-mars-2018	8691	93,48	83,86	92,88	90,21	
29-mars-2018	8669	91,94	82,94	88,46		
2-avr.-2018	6431	99,34	85,28	94,55		
9-avr.-2018	6024	92,27	84,08	88,62		
17-avr.-2018	4515	99,34	93,23	98,29	97,34	92,35
24-avr.-2018	3704	98,95	91,75	97,49	97,79	90,98
1-mai-2018	3088	98,58	89,31	96,31		
13-mai-2018	4611	88,20	77,85	85,55	85,57	74,48
15-mai-2018	4769	97,78	90,04	97,41		
21-mai-2018	2687	97,99	90,48	96,78		
29-mai-2018	5751	74,31	70,07	74,12	66,53	66,18
5-juin-2018	11735	68,73	49,23	60,73	71,15	29,78
10-juin-2018	10629	74,19	23,59	7,30		
20-juin-2018	3373	99,19	95,55	98,76	98,12	95,24
25-juin-2018	3555	98,14	90,07	95,91		
2-juil.-2018	2725	99,61	96,68	98,62	93,09	96,17
8-juil.-2018	2331	98,83	90,65	95,03	97,95	95,05
17-juil.-2018	2407	99,31	95,39	98,45	98,03	92,44
25-juil.-2018	2281	97,54	96,05	99,19		
1-août-2018	2160	98,61	97,78	98,64	98,23	98,64
8-août-2018	2621	95,87	92,45	96,61		
12-août-2018	1639	99,08	94,36	98,38	98,51	95,00
21-août-2018	1766	98,69	97,01	99,20		
29-août-2018	1660	98,89	96,95	99,40	97,76	97,36
4-sept.-2018	1508	98,74	97,60	99,53		
10-sept.-2018	1906	97,59	94,62	98,64	98,01	94,69
16-sept.-2018	1933	99,03	95,91	99,00		
26-sept.-2018	1745	99,50	97,43	99,51	98,75	98,92
3-oct.-2018	2211	99,45	96,67	99,49		
8-oct.-2018	2357	99,07	94,44	98,86	98,69	98,16
16-oct.-2018	1892	97,98	97,42	99,48		
23-oct.-2018	1815	99,44	98,06	99,58	98,62	98,87
29-oct.-2018	5627	54,44	58,53	68,54		
6-nov.-2018	1939	99,33	97,09	99,49	98,70	98,08
14-nov.-2018	2510	81,95	94,49	98,84		
18-nov.-2018	2153		91,53	98,59	97,12	54,31
28-nov.-2018	3315	99,02	93,60	98,64		
5-déc.-2018	3184	98,13	82,80	97,53	97,50	98,53
11-déc.-2018	3681	98,33	87,97	97,19		
17-déc.-2018	2979	98,54	92,93	97,09	97,61	95,33
27-déc.-2018	3274	99,28	89,89	96,25	91,51	95,48

Conclusion sur le système d'assainissement :

Le traitement de la station d'épuration est globalement conforme à la réglementation. Par contre, plusieurs facteurs rendent le système non conforme :

- l'ajout de la pollution déversée en tête de station ;
- des charges plus importantes que les charges nominales / des débits supérieurs au débit de référence (2.8 fois plus le 4/01) ;
- des départs de boues non maîtrisables car le clarificateur est sous-dimensionné (dépassement MES).

Opérations prévues sur le secteur :

Travaux réalisés :

- Travaux de réhabilitation de la canalisation d'arrivée au bassin d'orage sur la STEP de Brochon ;
- Etude sur le fonctionnement de la STEP de Brochon en vue d'effectuer des travaux d'amélioration de traitement des effluents.

Travaux prévus :

- Travaux de chemisage du collecteur en provenance de Marsannay/Perrigny ;
- Travaux sur STEP Brochon (changement armoire électrique, travaux sur file eau) ;
- Mise en séparatif du quartier des Sarottes et rue des Ormeaux à Fixin, suppression DO9 ;
- Mise en séparatif sur Gevrey, Allée de Fonteny, avenue de Spy, allée Estournelles.

VI- Secteur de Chamboeuf :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CHAMBOEUF	3 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Réhabilitation totale en 2008 de la station par création d'une unité de traitement par lits plantés de macrophytes sur trois étages (2 verticaux et cheminement sur des noues d'infiltration).

Un bassin d'orage permet de recueillir les surplus d'effluents apportés par les fortes précipitations (40 m³). Sa capacité est de 500 EH et son débit max de 70 m³/jour (population raccordée : environ 300 personnes).

Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant de la VOUGE.

Le bilan réalisé du 18 au 19/06/2018 donne les résultats suivants :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Chamboeuf	Sortie station Chamboeuf			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	22,4	0,1	3	100%			50%	oui
DCO	58,6	0,7	19	99%	125	oui		
DBO ₅	20,9	-	< 3	90%	25	oui		
NTK	3,9	0,9	25,6	77%			60%	oui
Phosphore total	0,6	0,2	5,9	65%				

Conclusion sur le système de traitement :

Rejet toujours de très bonne qualité sur l'aspect carboné.

Le rendement sur le phosphore est limité, mais la nature même de l'ouvrage épuratoire n'est pas optimisée pour ce paramètre.

Nota : la qualité des rejets est encore accentuée par le passage des effluents dans les noues d'infiltration.

VII- Secteur de Curley :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CURLEY	1 300	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge suivi de deux lagunes de finition. Sa capacité est de 100 EH et son débit max de 15 m³/jour (population raccordée : 136 personnes). La structure de la STEP est en bon état.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 25 au 16/10/2018 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Curley	Sortie station Curley			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	3,6	1,3	50	64%			50%	oui
DCO	21,8	8,4	322	61%	200	non	60%	oui
DBO ₅	7,3	2,5	96	90%	35	non	60%	oui
NGL	2,8	2,5	95,2	12%				
Phosphore total	0,4	0,3	12,0	14%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les rendements épuratoires sur la pollution carbonée ne sont pas satisfaisants ni conformes à la réglementation, les effluents sont relativement concentrés.

Ce procédé d'épuration rustique est peu efficace pour la pollution azotée ou phosphorée.

La station est en surcharge de pollution à traiter. Un renouvellement avec extension de sa capacité est à programmer.

Opérations prévues sur ce secteur :

- curer et nettoyer la lagune en amont du rejet final de la station ;
- réhabiliter la station à moyen terme.

VIII- Secteur de Quémigny-Poisot :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
QUEMIGNY-POISOT	3 800	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

- STEP de Quémigny :

Cette station est de type lit bactérien faible charge. Elle est suivie d'une lagune de finition Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m³/jour (environ 160 habitants raccordés).

Le rejet se fait dans le fossé situé en bordure de la lagune. En cas de surcharge, les eaux usées débordent et s'infiltrent dans la parcelle plantée de peupliers jouxtant le fossé.

Bilan du 18 au 19/06/2018 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté Préfectoral)		
	Entrée station Quémigny	Sortie station Quémigny			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %
MEST	2,1	0,2	14	91%			
DCO	7,3	1,0	72	86%	90	oui	
DBO ₅	4,9	0,2	14	90%	30	oui	
NGL	1,5	0,7	51,4	52%	40	non	
Phosphore total	0,2	0,1	8,8	32%			

- STEP de Poisot :

La réhabilitation totale du site a été menée à l'été 2013, avec la pose d'une filière préfabriquée de filtration sur résidus de coco pour une capacité de 60 éq/hab.

Le rejet se fait dans un talweg, les eaux usées ruissellent puis s'infiltrent.

Bilan du 18 au 19/06/2018 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)		
	Entrée station Poisot	Sortie station Poisot			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %
MEST	12,8	0,1	8	99%		50%	oui
DCO	26,4	0,7	37	97%	200	oui	60%
DBO ₅	13,8	0,1	4	90%	35	oui	60%
NGL	1,4	1,5	11,9	-4%			
Phosphore total	0,2	0,2	11,0	8%			

Conclusions sur le système d'assainissement :

Quémigny :

Les rendements épuratoires 2018 sur la pollution azotée sont mauvais et non-conformes à la réglementation.

Ce procédé d'épuration rustique est par ailleurs peu efficace pour la pollution phosphorée. La réhabilitation de cet ouvrage est à l'étude (ouvrage en limite de capacité).

Poisot :

Très bons résultats

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Changement du matériau filtrant d'un des deux filtres sur la STEP de Poisot réalisé en 2018 ;
- Réhabilitation du site de Quémigny à moyen terme.

IX- Secteur de Reulle-Vergy :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
REULLE-VERGY	1 400	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité a été dimensionnée pour 250 EH et son débit max de 38 m³/jour (une centaine de personnes raccordées). Toutefois, la STEP semble plutôt avoir un traitement adapté pour 150 EH. La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 26 au 27/11/2018 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté Préfectoral)			
	Entrée station Reulle	Sortie station Reulle			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	1,2	0,4	35	68%	30	non		
DCO	5,6	1,3	115	77%	90	non		
DBO ₅	2,4	0,3	23	90%	40	oui		
NGL	1,3	0,4	40,0	66%	50	oui		
Phosphore total	0,2	0,1	13,2	11%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats mesurés montrent une épuration correcte sur la pollution carbonée. Les charges de pollution reçues semblent très variables.

L'arrêté préfectoral du 21 avril 1980 est très sévère sur les normes de rejet.

Les rejets sont conformes à l'arrêté du 21/07/2015 mais pas à l'arrêté préfectoral de 1980.

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Réhabilitation du site à moyen terme

X- Secteur de Segrois :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
SEGROIS	1 100	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m³/jour (une centaine d'habitants raccordés). La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 18 au 19/06/2018 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Segrois	Sortie station Quémigny			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	20,1	0,1	8	100%			50%	oui
DCO	26,0	0,6	51	98%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	10,8	0,0	4	90%	35	oui	60%	oui
NGL	1,2	0,4	6,0	66%				
Phosphore total	0,3	0,0	4,2	84%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats mesurés montrent une épuration de bonne qualité et conforme à la réglementation.

Le phosphore est même bien traité, ce qui reste étonnant pour un système n'étant pas conçu pour assurer la déphosphatation.

XI- Pluvial

La Communauté de communes a géré également les eaux pluviales des communes suivantes sur l'année 2018 :

Commune	Linéaire Eaux pluviales (km)	Nombre de bassins d'orage
BEVY	0,3	
BROCHON	2,6	
CHAMBOEUF	2,9	
CHAMBOLLE-MUSIGNY	2,6	
CHEVANNES	1,1	
CLEMENCEY	0,4	
COLLONGES-LES-BEVY	0,6	
COUCHEY	5,5	3
CURLEY	0,9	
CURTIL-VERGY	1,4	
DETAÏN-ET-BRUANT	0,4	
FIXIN	4,7	2
GEVREY-CHAMBERTIN	14,8	2
L'ETANG VERGY	0,4	
MESSANGES	1,4	
MOREY-SAINT-DENIS	4,8	
QUEMIGNY-POISOT	1,3	1
REULLE-VERGY	1,4	
SEGROIS	1,4	
SEMEZANGES	1,1	
TERNANT	0,7	
URCY	0,2	
Total général (km)	50,9	8

Depuis le 1er janvier 2019, ces communes sont à nouveau compétentes pour la gestion des eaux pluviales, à l'instar des 34 autres du territoire communautaire.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par l'arrêté du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont la production relève de la responsabilité de la collectivité.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
8 240	3 180	2 619	298	5 822 *	340	140	150/45	130	50

* Hors Marsannay et Perrigny

Nombre d'abonnements:

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
3 974	1 545	1 218	118	2 305*	146	54	99	80	28

* Hors Marsannay et Perrigny (3 025 abonnés), 5 330 abonnés au total sur STEP Brochon

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
99.3	98.5	97.5	100	99	99	99	99	99	99

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
1 autorisation 19 conventions	1 autorisation 2 conventions Conventions avec viticulteurs	3 conventions avec viticulteurs	4 autorisations Conventions avec viticulteurs

Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS) & Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Quantités boues (tMS)	335	76	114	250
Taux	100%	100%	100%	100%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
85	70	70	65	95	95	95	95	95	95

Linéaires réseaux neufs posés :

Réhabilitation : Rue des Seuilllets (NSG) : 273 ml, rue Dc Legrand (NSG) : 533 ml, rue Grangier (Gilly) : 117 ml

Extension : Chemin des Aires (Morey) : 100 ml

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0,5 %.

Charges entrantes en DBO5 (kg/j) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
851	444	93	11.6	645	20.9	7.3	4.9/13.8	2.4	10.8

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité :

2 382 €

Sous-produits générés par les systèmes de traitement (quantités destination) :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Graisses	Environ 30 tonnes Compostage Quincey	39 tonnes SAVAC	9 tonnes SAVAC	Environ 50 tonnes STEP Longvic
Sables	Environ 30 tonnes STEP Longvic	Environ 3 tonnes STEP Longvic	Quelques kg	Environ 10 tonnes STEP Longvic
Refus de dégrillage	Environ 10 tonnes Incinération Dijon	470 kg Incinération Dijon	470 kg Incinération Dijon	6 tonnes Incinération Dijon

Achats de réactifs :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Polymère	6 300 kg	3 150 kg	Quelques litres	6 300 kg
Chlorure ferrique	46 tonnes	22 m3	17 tonnes	96 tonnes

Consommation électrique (kWh) :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
consommation	977 274	360 490	121 427	1 052 038
Ratio kWh/DBO5 traités	3,17	2,64	3,67	4,56

Curages préventifs :

Curages préventifs des postes de refoulement tous les 2 à 4 mois

Curages préventifs des points noirs plusieurs fois dans l'année :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
6 500 ml	1 650 ml	1 660 ml	1 300 ml

Taux de débordements :

Quelques dégorgements d'urgence de boîtes de branchement ont été effectués (pas de débordement notoire au niveau des locaux des usagers).

Réclamations :

Le service a reçu des réclamations téléphoniques concernant des problèmes d'odeurs ou de boîtes de branchement bouchées (moins d'une trentaine pour 2018).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont de 2 types :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le Service a été créé par délibération en 2005 sur les deux ex-Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Pays de Nuits-Saint-Georges. Il concerne environ **3 000 habitants**.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :		
- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	Effectif	→ 20 pts
- application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	Effectif depuis 2006	→ 20 pts
- pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	→ 30 pts
- pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	→ 30 pts
TOTAL Partie A (obligatoire) :		100 pts
B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :		
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (sur 10 pts) ;	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (sur 20 pts) ;	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (sur 10 pts).	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts

Nombre de contrôles réalisés en 2018 :

Types de contrôles		Nombre de contrôles réalisés sur l'année 2018
Contrôle diagnostic de l'existant		0
Diagnostic vente		21
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien		0
Vérification de la conception des travaux	d'installation nouvelle	16
	d'installation réhabilitée	14
Vérification de la conception et de l'exécution des travaux	d'installation nouvelle	6
	d'installation réhabilitée	9

Conformité des installations d'assainissement non collectif :

N°	Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
(1)	Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	157
(2)	Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	813
(3)	Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	283
(4) = (1) + (2) + (3)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1253

Montant des prestations d'ANC pour le secteur géré en régie (au 1er janvier 2019) :

- redevance ANC : 20 € HT/an
- contrôle de conception implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 90 € HT
- contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 130 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de conception implantation : 150 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 200 € HT.

Montant des recettes liées à la facturation pour 2018 : 805,96 € HT (sommes perçues en 2017)

Réalisation 2018 :

Passation d'un marché pour l'organisation d'une campagne de vidange des fosses annuelle pour les particuliers.

Evolutions en cours :

Les communes de Chevannes et de Détain-Bruant sont concernées par un projet de création d'un assainissement collectif ; les projets en sont au stade études.

PRIX de l'ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2019

	Hautes Côtes	Plaine					Bévy - Brochon - Chamboeuf - Collonges - Couchey - Curley - Curtil - Fixin - Gevrey - l'Etang - Vergy - Messanges - Quémigny-Poisot - Reulle - Segrois
	Chaux - Meuilley - Arcenant - Fussey - Marey - Villars-Fontaine	Flagey - Vosne - Gilly - Vougeot - St-Bernard	Quincey - Gerland - Agencourt - Nuits - Comblanchien - Premeaux - Villers	Boncourt	Corgoloin - Magny	Chambolle - Morey	
Forfait assainissement € HT	106,00	75,00	36,50	60,00	106,00	45,00	20,00
Redevance assainissement € HT /m3	1,35	1,21	1,10	1,00	2,04	1,37	1,37
Prix € HT assainissement ramené au m3 (120 m3)	2,23	1,84	1,40	1,50	2,92	1,75	1,54
Modernisation réseau de collecte €/m3	0,155	0,155	0,155	0,155	0,155	0,155	0,155
Facture en € HT pour 120 m3	286,60	238,80	187,10	198,60	369,40	228,00	203,00
Montant TTC pour 120 m3 (TVA 10%)	315,26	262,68	205,81	218,46	406,34	250,80	223,30
Part assainissement (€ TTC/m3 pour une facture de 120 m3)	2,63	2,19	1,72	1,82	3,39	2,09	1,86

Volumes facturés (m³) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
690 028	176 987	97 106	10 524	319 664*	12 939	5 086	7 072	4 399	1 846

* Hors Marsannay et Perrigny dont les consommations facturées en 2018 ont été (source = SUEZ) :

- Marsannay la Côte : 277 081 m³
- Perrigny : 89 702 m³

Montant des recettes liées à la facturation pour 2018 en assainissement collectif (régie) : 2 039 175 € HT

BILAN FINANCIER

Le service assainissement bénéficie d'un budget séparé du budget général, et comporte une partie fonctionnement - exploitation et une partie investissement.

En fonctionnement, les principales recettes sont de 3 sortes :

- La redevance assainissement perçue sur chaque m³ d'eau potable facturée ;
- Les différentes subventions ou aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux ;
- Les participations au fonctionnement de l'assainissement collectif.

Les principales dépenses concernent tous les frais liés à l'exploitation des outils de collecte et de traitement des eaux usées (réseau d'assainissement, station d'épuration).

En investissement, les 2 types de recettes proviennent de :

- L'encaissement des emprunts ;
- Les différentes subventions.

Les dépenses sont, elles, liées au :

- Remboursement du capital ;
- Coûts des travaux neufs.

Principales dépenses 2018:

- Mesures en nappe haute et modélisation des réseaux de la Plaine : 23 000 €
- Étude du fonctionnement de la STEP de Brochon : 7 000 €
- Elimination d'un point noir sur Gilly-les-Citeaux (déversoir d'orage) : 9 000 €
- Rehabilitation de la canalisation d'arrivée au bassin d'orage sur la STEP de Brochon : 16 000 €
- Rehabilitation de la rue Grangier à Gilly-les-Citeaux (suite à casse) : 100 000 €
- Rehabilitation des rues Seuillets et Legrand à Nuits-Saint-Georges : 500 000 €
- Extension de réseau à Morey-St-Denis : 15 000 €
- Remplacement des diffuseurs de la STEP de Meuilley : 60 000 €

Principales dépenses importantes prévues pour 2019 (€ HT) :

- Lancement et démarrage d'un diagnostic des réseaux sur les secteurs de Vosne-Flagey, Hautes-Côtes (et Sud-Dijonnais) en 2018 : 361 000 € (au global sur les 2 budgets) ; fin étude pour fin 2020
- Projet puis dossier de consultation des entreprises pour la création de réseaux d'assainissement sur les communes de Détain-Bruant et Chevannes : opérations respectives de 800 000 € et 900 000 €
- Rehabilitation de réseaux sur Flagey, Gilly et Vosne et démarrage des travaux de mise en séparatif sur la commune de Vosne : 1 200 000 € HT
- Extension de réseaux sur Nuits-Saint-Georges : 50 000 €
- Travaux pour la réhabilitation du collecteur en provenance de Marsanny/Perrigny, environ 750 000 €
- Extension de la capacité épuratoire de la lagune de Boncourt-le-Bois : environ 300 000 € HT.

La page suivante détaille l'agglomérat des divers budgets en régie pour l'année 2018.

Bilan financier 2018 du budget "Régie" :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement			
	ARTICLES DEPENSES	LIBELLES	CA2018
	002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	- €
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 564 970,34 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL	460 015,71 €
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	63 203,83 €
	66	CHARGES FINANCIERES	258 634,17 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 630,99 €
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	830 367,50 €
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 186 822,54 €
Recettes de fonctionnement			
	ARTICLES RECETTES	LIBELLES	CA2018
	002	EXCEDENTS ANT. REPORTEES	- €
	13	ATTENUATION DE CHARGES	8 065,00 €
	70	VENTES DE PRODUITS	2 885 494,36 €
	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	200 257,15 €
	75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	52 411,11 €
	76	PRODUITS FINANCIERS	- €
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	622,43 €
	042	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	143 210,04 €
		TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT	3 290 060,09 €
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	103 237,55 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement			
	ARTICLES DEPENSES	LIBELLES	CA2018
	001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	501 578,34 €
	1641	Emprunts en euros	483 970,40 €
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 400,00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 288,97 €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	255 245,19 €
	45	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	- €
	40	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	143 210,04 €
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 002 722,54 €
Recettes d'investissement			
	ARTICLES RECETTES	LIBELLES	CA2018
	001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
	10	DOTATIONS	52 639,80 €
	16	EMPRUNTS	- €
	13	SUBVENTIONS	259 079,00 €
	45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	- €
	040	AMORTISSEMENT	830 367,50 €
	021	VIREMENT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 142 086,30 €
		RESULTAT D'INVESTISSEMENT	139 363,76 €
		RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :	242 601,31 €

Annuité de la dette : 761 990 € (493 199 € en capital, 268 791 € en intérêts).